

CONSEIL MUNICIPAL DU 11 MAI 2009

COMPTE RENDU

Ouverture de séance : 19 h 30

Etaient présents : les membres en exercice

Etaient absents excusés : M. Christian GEORGE, Mme Katy HORBACH avaient délégué respectivement leur mandat à M. Michel CALLOCH et M. Christian BERNARD,

Mme Emmanuelle MOUREL-FRIES délègue son mandat à M. Michel RAISON (point 1-I)

Mme Fabienne DELOULE, délègue son mandat à M. Didir HUA (point 1-M)

Absente excusée : Mme Valérie MANGEL.

I – FONCTIONNEMENT GENERAL

A/ Désignation du secrétaire de séance : Conformément à l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil Municipal a désigné, **à l'unanimité**, M. Maxime FAYE comme secrétaire de séance et le Directeur Général des Services comme secrétaire auxiliaire.

B/ Approbation du procès-verbal du Conseil Municipal en date du 16 mars 2009 : Conformément à l'article L.2121-25 du Code général des collectivités territoriales, le compte-rendu de la séance du 16 mars 2009 a été affiché dans la huitaine et distribué aux élus municipaux le 20 mars 2008. Le procès-verbal, distribué le 5 mai 2009, en annexe de la convocation, est soumis également à l'approbation du conseil municipal. Le Conseil Municipal, **à l'unanimité**, a approuvé ces deux documents.

C/ Décisions du Maire prises dans le cadre de l'article L.2122-22 du Code général des collectivités territoriales : Le Conseil Municipal a précédemment accordé toutes délégations au Maire dans le cadre de l'article L.2122-22 du Code général des collectivités territoriales. Par application de l'article L.2122-23, il a été tenu informé de ces délégations. Elles sont les suivantes :

- **Décision n° 2009-18 du 2 février 2009** : convention de mise à disposition à titre gratuit de l'espace Jacques Fricet-galerie des arts à Luxeuil-les-Bains, conclue du mardi 14 juillet au mardi 28 juillet 2009 inclus, au bénéfice de Mme Elise BARAT, pour une exposition de vêtements anciens et accessoires de mode ;
- **Décision n° 2009-24 du 12 février 2009** : convention de stage passée entre la Ville et le collège « Château Rance » à Scey sur Saône (70360), représenté par Mme Jacqueline BUTARD, principal du collège, pour un stage effectué par Mlle Mélanie SEYOT, à l'école maternelle du Chêne de Luxeuil-les-Bains les 12 et 13 février 2009 ;
- **Décision n° 2009-25 du 12 février 2009** : convention de stage passée entre la Ville et l'Université de Franche-Comté, représentée par M. Claude CONDE, ayant délégué sa signature à M. Joël PIERRE-EUGENE, Directeur de l'Institut Universitaire de Technologie de Besançon-Vesoul, pour un stage effectué par Mlle Marjolaine GRAVA au service du personnel de la mairie de Luxeuil-les-Bains ;

- **Décision n° 2009-26 du 12 février 2009** : convention de stage passée entre la Ville et le lycée professionnel « Les Huisselets » de Montbéliard, pour un stage effectué par Monsieur Guillaume LOCATELLI, au service Police Municipale de la mairie de Luxeuil-les-Bains ;
- **Décision n° 2009-27 du 19 février 2009** : convention de stage passée entre la Ville et le collège Claude Mathy, représenté par son principal, M. Gilles ROCQUIN, pour un stage effectué par M. Lucien ABDELRHAFOR, au service des sports de la mairie de Luxeuil-les-Bains ;
- **Décision n° 2009-28 du 6 avril 2009** : convention de mise à disposition, à titre gratuit, du palais des sports à différentes associations, conclue pour une durée d'un an à compter de la date de la présente décision et renouvelable tacitement ;
- **Décision n° 2009-29 du 6 avril 2009** : convention de mise à disposition, à titre gratuit, de la halle Beauregard et du tennis couvert à différentes associations, conclue pour une durée d'un an à compter de la date de la présente décision et renouvelable tacitement ;
- **Décision n° 2009-30 du 6 avril 2009** : convention de mise à disposition, à titre gratuit, du stade municipal et du boulodrome couvert, à différentes associations, conclue pour une durée d'un an à compter de la date de la présente décision et renouvelable tacitement ;
- **Décision n° 2009-31 du 27 février 2009** : convention de stage passée entre la Ville et le collège Jean Rostand, représenté par son directeur adjoint chargé de la SEGPA, M. VIGNERON, pour un stage effectué par Mlle Laure GALLOTTE à l'école maternelle du Bois de la Dame de Luxeuil-les-Bains ;
- **Décision n° 2009-32 du 4 mars 2009** : convention de mise à disposition à titre gratuit du local sis 1 place du 8 mai 1945, conclue pour le jeudi 12 mars 2009, au bénéfice de la section P.S de Luxeuil, représentée par sa secrétaire de section, Mlle Fanny GRANDVOINET, afin d'y organiser une réunion ;
- **Décision n° 2009-33 du 9 mars 2009** : convention passée entre la Ville et l'O.N.F, rue Ponsot à Vesoul, représenté par M. Ringard, responsable du service convention, afin de préciser les modalités d'une mission d'interventions techniques dans le cadre de travaux réalisés dans la forêt communale. Le coût forfaitaire de cette prestation s'élève à 100 € hors taxes ;
- **Décision n° 2009-34 du 9 mars 2009** : convention de mise à disposition, à titre gratuit, de l'espace Jacques Frichet – galerie des arts, conclue du vendredi 13 mars au lundi 23 mars 2009, au bénéfice de l'association « FRATIA », représentée par son président, Laurent BAHNA, dans le cadre d'une exposition de photographies ;
- **Décision n° 2009-35 du 12 mars 2009** : convention de mise à disposition de deux salariés par l'association « ADMR » de Vesoul, pour divers travaux ménagers à l'espace Molière de Luxeuil-les-Bains. Cette mise à disposition s'effectuera du 5 janvier au 31 janvier 2009 pour 122 heures à 15,83 €/l'heure. La Ville prendra à sa charge les salaires des employés pour un montant de 1931,36 € ;
- **Décision n° 2009-36 du 13 mars 2009** : modificatif à la décision du maire n° 2009-01 du 2 janvier 2009 : la convention de mise à disposition à titre gratuit de la Basilique St Pierre de Luxeuil-les-Bains, au bénéfice de l'AEAM, « La Petite Fugue », est conclue pour les 14 et 21 mai 2009 de 20 h à 22 h 30 pour les répétitions, le 22 mai 2009 pour la répétition générale, et le 23 mai 2009 à partir de 18 h pour le concert Carmina Burana.;
- **Décision n° 2009-37 du 19 mars 2009** : convention de stage passée entre la Ville et le collège St Colomban, représenté par son directeur, Monsieur LOIGEROT, pour un stage effectué par Monsieur Jean-Eudes ROYAL, aux services administratifs de la mairie, du 16 au 20 mars 2009 inclus ;
- **Décision n° 2009-38 du 20 mars 2009** : règlement d'honoraires d'un montant de 786,24 € TTC, à Maître Christian DUFAY, Avocat, 23 rue de la Préfecture – 25000 BESANCON, chargé d'intervenir devant le tribunal correctionnel de Lure, le 13 mars 2009, dans l'affaire des agressions envers des policiers municipaux ;
- **Décision n° 2009-39 du 23 mars 2009** : convention de stage passée entre la Ville et le collège Claude Mathy de Luxeuil-les-Bains, représenté par son Principal, M. Gilles ROCQUIN, pour un

stage effectué par Mlle Paula TOADER, à la bibliothèque municipale, du 12 au 16 janvier 2009 inclus ;

- **Décision n° 2009-40 du 23 mars 2009** : convention de stage passée entre la ville de Luxeuil-les-Bains et le collègue André MASSON de St LOUP SUR SEMOUSE, représenté par son Principal, M. Yves GARNIER, pour un stage effectué par Mlle Orlane DE SOUSA, à la bibliothèque municipale, du 23 au 25 mars 2009 inclus ;
- **Décision n° 2009-41 du 23 mars 2009** : convention de stage passée entre la ville de Luxeuil-les-Bains et le Lycée Agricole Technologique de Levier, représenté par son Directeur, M. Philippe SCHODA, pour un stage effectué par Mlle Floriane MANGEL, à l'école maternelle du Chêne du 23 mars au 4 avril 2009 inclus ;
- **Décision n° 2009-42 du 26 mars 2009** : passation d'un marché de travaux pour l'aménagement de la ruelle St Anne (procédure adaptée article 28 du Code des Marchés Publics 2006), attribué à la Sté COLAS EST – RN 83 - 90150 EGUENIGUE. Le coût total de ces travaux s'élève à 145 000 €H.T et comprend les travaux d'AEP et assainissement pour 54 000 €HT et les travaux de voirie et réseaux secs pour un montant de 91 000 €HT ;
- **Décision n° 2009-43 du 31 mars 2009** : convention de mise à disposition à titre gratuit de l'espace Jacques Frichet, conclue pour le vendredi 1er mai 2009 de 18 h 30 à minuit, au bénéfice de l'association « Transmusique » représentée par son Président, Claude GALLORINI, dans le cadre d'un café concert.
- **Décision n° 2009-44 du 31 mars 2009** : convention de mise à disposition à titre gratuit de l'espace Jacques Frichet – galerie des Arts, conclue du mercredi 1er au mercredi 8 juillet 2009 inclus, au bénéfice de l'association Luxeuil-Patrimoine Vivant, représentée par sa présidente, Kathia COLLIGNON, pour une exposition ;
- **Décision n° 2009-45 du 1er avril 2009** : déclaration sans suite d'un marché par M. le Député-Maire, Représentant le Pouvoir Adjudicateur, portant sur la consultation LLB 2009-02 pour son lot n° 5 uniquement, intitulé « opérateur de communications téléphoniques et accès Internet » conformément à l'avis émis par la commission ad hoc, réunie le 31 mars 2009, dans le cadre du marché de travaux d'élaboration d'une architecture réseau entre les bâtiments distants de la ville de Luxeuil-les-Bains ;
- **Décision n° 2009-46 du 3 avril 2009** : convention de stage passée entre la Ville de Luxeuil-les-Bains et l'Institut Rural de Fougerolles, représenté par M. Alain GRILLOT, sont directeur, pour un stage effectué par Mlle Sophie BRIFFE, à l'école maternelle du Stade du 5 janvier au 27 mars 2009 inclus.
- **Décision n° 2009-47 du 3 avril 2009** : convention de stage passée entre la Ville de Luxeuil-les-Bains et le lycée professionnel Pontarcher de Vesoul, représenté par M. RODRIGUEZ, son proviseur, pour un stage effectué par Mlle Floriane THIERRY à l'école maternelle du Mont Valot ;
- **Décision n° 2009-48 du 3 avril 2009** : convention de mise à disposition à titre gratuit de la basilique St Pierre de Luxeuil-les-Bains au bénéfice du Choeur du Pays des Charmes, pour y donner un concert de chant choral le vendredi 19 juin 2009 en soirée ;
- **Décision n° 2009-49 du 3 avril 2009** : convention de mise à disposition à titre gratuit de la basilique St Pierre de Luxeuil-les-Bains, conclue pour le jeudi 8 octobre 2009 pour une répétition, et le samedi 10 octobre 2009 pour le concert, au bénéfice de l'AEAM « La Petite Fugue » ;
- **Décision n° 2009-50 du 6 avril 2009** : convention de mise à disposition, à titre gratuit, de l'espace Jacques Frichet à Luxeuil-les-Bains, conclue pour le mardi 19 mai 2009 de 18 h à minuit, au bénéfice de l'école de musique, représentée par Monsieur Claude GALLORINI, professeur-coordonateur, dans le cadre d'un concert ;

D/ Attribution de subventions aux associations à caractère culturel : Le Conseil Municipal, à l'unanimité, (MM Claude FRERE et André VIEILLE ne participent pas au vote) a alloué les subventions suivantes aux associations à caractère culturel :

Associations	Subventions fonctionnement	Commentaire
Association Micrologus	2 300 €	
Les Amis de l'orgue de Luxeuil	1 000 €	
L.P.V -Luxeuil Patrimoine Vivant	2 000 €	
Association Collectif KI	2 500 €	
AEAM (Association Expansion Activités Musicales)	4 500 €	
Ensemble de Musique St Colomban	4 500 €	
L'Art dans la Rue	13 000 €	
Association Musique et Mémoire	6 000 €	
Association Les Pluralies de Luxeuil	50 000 €	Acompte de 30 000 € voté le 16/03/09
APAALPL	750 €	Ciné Vidéo lycée Lumière et location espace Molière
MAP 70	950 €	
Association Promotion de la Musique Afro caraibéenne	0 €	Association n'ayant pas fait ses preuves

E/ Attribution de subventions de fonctionnement à l'OGEC et aux coopératives scolaires : Le Conseil Municipal, **à l'unanimité**, a alloué les subventions de fonctionnement à l'OGEC (Mme Dechilly ne participe pas au vote) et aux coopératives scolaires, soit :

Subvention de fonctionnement

O.G.E.C : 315 €x 37 élèves = 11 655 €

Coopératives scolaires des écoles

180 €x 33 classes = 5 940 €

F/ Attribution d'une subvention à l'association des commerçants de Luxeuil-les-Bains : Le Conseil Municipal, **à l'unanimité**, a attribué une subvention à l'association des commerçants d'un montant de 5 000 €

G/ Attribution de subventions aux associations à caractère sportif : Le Conseil Municipal, **par 20 voix pour et 5 abstentions** (Mmes KOUZOUZ, MOREL, VERGUET et MM. VIEILLE et LEMERCIER) a voté les **subventions de fonctionnement** (Mme MOUREL-FRIES et Messieurs FRERE et LARRIERE ne participent pas au vote). Le Conseil Municipal, **à l'unanimité**, a voté les **subventions exceptionnelles**, (Mme MOUREL-FRIES et Messieurs FRERE et LARRIERE ne participent pas au vote) :

	<u>Subventions de fonctionnement</u>	<u>Subventions exceptionnelles</u>	
Club d'haltérophilie luxovien	1 800 €	900 €	Renouvellement des tenues de compétitions
Tennis club de Luxeuil	4 000 €	0 €	
Judo club luxovien	4 850 €		

Société de Tir de Luxeuil	450 €	800 €	Remplacement de matériel de sécurité
Ass. Entente cycliste luxeuil vosges saônoises		1 250 €	Organisation de la nocturne cycliste du 5 juin 2009
Boule luxovienne	450 €		
Luxeuil Golf club	4 750 €		
Amicale Laïque Luxeuil - St-Sauveur	7 150 €		
Ass. « Les Farfadets » gymnastique sportive	1 150 €	645 €	Frais de compétition, déplacement et hébergement pour les championnats de France
Rugby club de luxeuil	2 200 €	300 €	Organisation d'un tournoi découverte et tournoi départemental
Luxeuil ATHLE 70	350 €		
Luxeuil cyclotourisme	300 €		
Association Sportive Luxeuil - football	4 150 €		
Les flèches de l'Excel	550 €	1 000 €	Participation au Championnat du Monde de Fléchettes le 17 avril à Las Vegas
Association le Galop Luxovien	1 500 €	700 €	Organisation du concours régional de CSO du 5 au 7 juin 2009
Pétanque ailes luxeuil	450 €		
Cercle d'escrime luxovien	700 €	800 €	Achat de matériel pour nouvelles normes
Club de Boxe Française de Luxeuil	300 €		
Cercle des nageurs de Luxeuil	800 €	400 €	Déplacement pour compétition
Comité Départ. De cyclisme de Hte-Saône		750 €	Organisation de la manifestation « La Ronde Cycliste de la Haute- Saône » du 26 avril 2009
Les Ailes Luxoviennes	1 100 €	0 €	
A.S Europcady		1 500 €	Organisation d'une manifestation sportive « Courir au Pays de Luxeuil le 4 octobre 09 »
Club Canin de la Vallée du Breuchin		200,00 €	Poursuite des travaux de la salle de réunion avec matériel pédagogique pour son travail d'éducation
CSA club plongée de la BA 116		400 €	examen du monitorat fédéral 1 ^{er} degré

H/ Attribution de subventions aux associations à caractère social : Le Conseil Municipal, **par 22 voix pour et 5 abstentions** (Mmes KOUZOUZ, MOREL, VERGUET et MM. LARRIERE, LEMERCIER), a voté les subventions de fonctionnement et exceptionnelles, M. VIEILLE ne participe pas au vote. Et **par 22 voix pour et 6 abstentions** (Mmes KOUZOUZ, MOREL,

VERGUET et MM. LARRIERE, LEMERCIER, VIEILLE), le Conseil Municipal a voté les subventions contractualisées.

Tableau

Départ de Mme Emmanuelle MOUREL-FRIES qui délègue son mandat à M. Michel RAISON

I/ Attribution d'une subvention d'équilibre aux Francas et au Centre de Loisirs et d'Echanges Culturels : Le Conseil Municipal, par **22 voix pour et 6 abstentions** (Mmes KOUZOUZ, MOREL, VERGUET et MM. LARRIERE, LEMERCIER, VIEILLE), a attribué une subvention d'équilibre aux Francas et au CLEC qui s'élève à 592 € ventilés de la façon suivante : 436 € pour les Francas et 156 € pour le C.L.E.C, pour la mise en place du Service Minimum d'Accueil (SMA) dans le cadre de la grève des enseignants du 19 mars 2009.

J/ Contrats pluriannuels d'action et de moyens - aide financière à l'emploi des cadres techniques salariés des associations sportives : La ville de Luxeuil-les-Bains et les trois associations sportives suivantes : Tennis club luxovien, Association Sportive de Luxeuil et Amicale Laïque Luxeuil-St Sauveur ont décidé de signer une convention de partenariat définissant les modalités de versement de l'aide financière apportée par la Ville durant les 3 années 2009, 2010 et 2011, pour la rémunération du personnel recruté pour l'encadrement sportif.
Le Conseil Municipal, **à l'unanimité, (MM Claude FRERE et Alain LARRIERE ne participent pas au vote)**, a autorisé le versement de l'aide financière aux trois associations sportives partenaires de la Ville et le Maire à signer les conventions à intervenir.

K/ Augmentation du fonds de caisse de la régie de recettes du Pôle Culturel : Par suite des changements récents intervenus dans les tarifs, il apparaît que le fonds de caisse de cette régie n'est plus suffisant. Le régisseur rencontre des difficultés pour assurer le rendu de monnaie dans le cadre des paiements en numéraire. Le Conseil Municipal, **à l'unanimité**, a autorisé l'augmentation du fonds de caisse de la Régie de Recettes du Pôle Culturel et de le porter à 300 €

L/ Fixation du montant des loyers de deux appartements communaux - ancienne caserne des pompiers, rue Henry Guy : Le Conseil Municipal, par **22 voix pour et 6 abstentions**, (Mmes KOUZOUZ, MOREL, VERGUET et MM. LARRIERE, LEMERCIER, VIEILLE) a décidé de fixer les loyers à 4 €/m² hors charges et d'autoriser le maire à signer les baux correspondants à intervenir avec les locataires.

Départ de Mme Fabienne DELOULE qui délègue son mandat à M. Didier HUA

M/ Fixation d'un nouveau tarif de location des installations sportives aux collègues : Le Conseil Municipal, **à l'unanimité**, a fixé les tarifs de location de l'ensemble des installations sportives pour l'année 2009, ainsi qu'il suit :

→ Collège Mathy	4 332,00 €
→ Collège Rostand	4 848,00 €
→ Collège Saint-Colomban	733,50 €

N/ Protocole d'Aménagement et de Réduction du Temps de Travail : Le Conseil Municipal, par **22 voix pour et 6 abstentions** (Mmes KOUZOUZ, MOREL, VERGUET et MM. LARRIERE, LEMERCIER, VIEILLE) a adopté le protocole tel qu'il a été défini en concertation avec les représentants du personnel et les représentants de la Ville de Luxeuil-les-Bains, lors de la réunion du Comité Technique Paritaire du 17 avril 2009.

O/ Régime indemnitaire : Le Conseil Municipal, par **22 voix pour et 6 abstentions** (Mmes KOUZOUZ, MOREL, VERGUET et MM. LARRIERE, LEMERCIER, VIEILLE), a adopté

le régime indemnitaire soumis à l'avis du Comité Technique Paritaire dans ses séances des 17 et 27 avril 2009.

P/ Règlement intérieur fixant les règles de discipline intérieure à la mairie de Luxeuil-les-Bains : Le Conseil Municipal, à l'unanimité, a adopté le règlement intérieur fixant les règles de discipline à la mairie de Luxeuil-les-Bains.

Q/ Règlement intérieur concernant les conditions d'utilisation des véhicules de service et des téléphones portables : Le Conseil Municipal, à l'unanimité, a adopté le règlement intérieur concernant les conditions d'utilisation des véhicules de service et des téléphones portables, qui s'appuie sur la circulaire du Ministère du travail du 5 mai 1997 relative aux conditions d'utilisation des véhicules de service.

R/ Créations et suppressions d'emplois : Le Conseil Municipal, à l'unanimité, a approuvé la modification du tableau des emplois permanents, à compter du 1er juin 2009, ainsi qu'il suit :

4 créations d'emplois :

➔ un emploi permanent et à temps complet d'adjoint administratif principal de 1^{ère} classe, d'un emploi permanent et à temps complet d'agent de maîtrise principal, d'un emploi permanent et à temps complet d'adjoint technique principal de 1^{ère} classe, d'un emploi permanent et à temps complet d'adjoint technique principal de 2^{ème} classe.

5 suppressions d'emplois :

➔ Suppression dès la nomination de l'agent d'un emploi permanent et à temps complet, d'agent de maîtrise, d'un emploi permanent et à temps complet d'Agent Territorial Spécialisé des Ecoles Maternelles de 2^{ème} classe, d'un emploi permanent et à temps complet d'adjoint administratif principal de 2^{ème} classe, suppression de deux emplois permanents et à temps complet d'adjoint technique de 2^{ème} classe.

S/ Budget général 2009 Ville : décision modificative n° 1 : Le Conseil Municipal, à l'unanimité, a décidé de rectifier le budget général 2009 de la Ville et d'adopter la décision modificative n° 1 ainsi qu'il suit :

Désignation	Dépenses		Recettes	
	Diminu° de crédits	Augmenta° de crédits	Diminu° de crédits	Augmenta° de crédits
 FONCTIONNEMENT				
<u>Dépenses fonctionnement</u> <u>Chap D023 : virement section investis</u> Cpte D 023-01 : virement section investissement		5 500 €		
<u>Recettes fonctionnement</u> <u>Chap. R74 : dotations et participations</u> Cpte R 7472-40 : subv. région luxcup Cpte R7473-40 : subv. départ. luxcup				1 500 € 4 000 €
TOTAL FONCTIONNEMENT		5 500,00 €		5 500,00 €
 INVESTISSEMENT				
<u>Dépenses investissement</u> <u>Chap D20 : immobilisations incorporelles</u> Cpte D2031-31-324 : études		13 300 €		

cloître <u>Chap. D23 : immobilisations en cours</u> Cpte D2313-31-324 : travaux cloître – 1ère tranche		178 200 €		
<u>Recettes investissement</u> <u>Chap R021 : virement de la section fonct</u> Cpte R 021.01 : virement section fonct <u>Chap R10 : dotation fonds divers</u> Cpte R 10222-91-01 :FCTVA <u>Chap R13 : subvt investissement</u> Cpte R 1321-31-324 : subv. Etat cloître Cpte R 1322-31-324 : subv. Région cloître Cpte R 1323-31-324 : Subv. Dépt. cloître Cpte R 1323-20-412 : subv Dépt. Stade				5 500 € 47 000 € 83 571 € 24 215 € 16 714 € 14 500 €
TOTAL		191 500 €		191 500 €
TOTAL GENERAL DM1		197 000 €		197 000 €

T/ Budget eau – décision modificative n° 1 : Le Conseil Municipal, à l'unanimité, a décidé d'autoriser la modification des crédits inscrits au budget 2009 du service de l'eau et d'adopter la décision modificative n° 1 comme suit :

Désignation	Dépenses		Recettes	
	Diminu° de crédits	Augmenta° de crédits	Diminu° de crédits	Augmenta° de crédits
FONCTIONNEMENT				
<u>Dépenses fonctionnement</u> <u>Chap. D 023 : virement à section invest.</u> Cpte D 023 : virement section invest. <u>Chap D 66 : charges financières</u> Cpte D 66111 : intérêts réglés à l'échéance <u>Chap. D 67 : charges exceptionnelles</u> Cpte D 673 : titres annulés (sur ex.ant. Cpte D678 : autres charges except.	6 012 € 10 €			
		10 € 6 012 €		
TOTAL Fonctionnement	6 022 €	6 022 €		
INVESTISSEMENT				

Dépenses investissement				
<u>Chap D21 : immobilisations corporelles</u>				
Cpte D2111-29 : terrain eau potable		6 012 €		
<u>Chap D23 : immobilisations en cours</u>				
Cpte D2315-29 : travaux eau potable	6 012 €			
Recettes investissement				
<u>Chap. R021 : virement de la section fonctionnement</u>				
Cpte R021 : virement section de fonctionnement			6 012 €	
<u>Chap R13 : subv. d'invest.</u>				
Cpte R13111-29 : subvention eau potable				6 012 €
TOTAL Investissement	6 012 €	6 012 €	6 012 €	6 012 €
TOTAL GENERAL – D.M. 1	0 €	0 €	0 €	0 €

U/ Budget 2009 du service du camping : décision modificative n° 1 : Le Conseil Municipal, à l'unanimité, a décidé d'autoriser la modification des crédits inscrits au budget 2009 du service camping, et d'adopter la décision modificative n° 1 comme suit :

Désignation	Dépenses		Recettes	
	Diminu° de crédits	Augmenta° de crédits	Diminu° de crédits	Augmenta° de crédits
FONCTIONNEMENT				
Dépenses fonctionnement				
<u>Chap.D65 : autres charges de gestion courantes</u>				
Cpte D658-95 : charges subv. gest° courante.		10,00 €		
<u>Chap. D66 : charges financières</u>				
Cpte D66111 : intérêts réglés à l'échéance	10 ,00€			
TOTAL fonctionnement	10,00 €	10,00 €		

V/ Annulation de titres : Le Conseil Municipal, à l'unanimité, a décidé d'annuler deux titres pour un montant de 1494 €, à savoir :

- titre n° 336 du 4 mai 2005, émis à l'encontre de Mme Sandrine BEAULIEU, d'un montant de 20,75 € représentant le prix de 2 livres non rendus à la bibliothèque. Mme BEAULIEU a rendu les livres. Les crédits sont disponibles à l'article 673 « titres annulés sur exercices antérieurs du budget primitif 2009 ».
- réduction de 1494 € du titre n° 576 du 24 septembre 2007 émis à l'encontre de l'hôtel l'Ermitage. Mme Jocelyne DAVID, propriétaire de l'établissement, avait fait l'objet d'une taxation d'office de la taxe de séjour due à la ville (DCM n° 2007-167 du 12 septembre 2007). Celle-ci avait été fixée à 2052 € pour l'année 2006 plus le solde de l'année 2005.

W/ Admissions en non valeur : Le Conseil Municipal, à l'unanimité, a décidé d'admettre en non-valeur des titres dont le recouvrement est définitivement compromis, pour un montant total de 160,30 €

X/ SIED 70 - Extension du périmètre syndical : Le Conseil Municipal, à l'unanimité, a décidé :
de valider l'adhésion des communes de Lieffrans, Gray, Motey-Besuche, Arsans, Sornay, Girefontaine, La Grande Résie, Venere et Senoncourt au Syndicat Intercommunal d'Energie du Département 70
d'autoriser le président du SIED à signer l'avenant au contrat de concession intervenu avec ERDF et EDF, respectivement gestionnaire du réseau de distribution d'électricité de ces communes et fournisseur au tarif réglementé.

II – INVESTISSEMENT - EQUIPEMENT

A/Programme de travaux O.N.F 2009 : Le Conseil Municipal, à l'unanimité, a autorisé le maire à signer le marché qui comprend : travaux de régénération, suivi des peuplements, travaux d'infrastructures, maintenance du domaine et autres travaux patrimoniaux, pour un montant total de 35.064,26 €HT, soit :

Investissement	29 125,30 €
Fonctionnement	5 938,96 €

B/ Demande de subvention pour les travaux de restauration du cloître : Le Conseil Municipal, à l'unanimité, a décidé :

- d'autoriser le lancement de cette opération sur 2009 ;
- d'inscrire au budget 2009 la dépense correspondant à la tranche ferme de cette opération, et de prévoir le solde à partir de 2010 ;
- de solliciter pour ce faire, une subvention de l'Etat (DRAC) à hauteur de 50%, des subventions du Conseil Régional et du Conseil Général pour un total de 25% du coût de l'ensemble du projet soit 400 000 €HT, ainsi que des financements de tout organisme qui pourrait contribuer à ce projet ;
- de s'engager à compléter le financement de l'opération en cas de défaillance d'un des cofinanceurs ;
- d'autoriser le Maire à signer toutes les pièces afférentes à cette affaire.

C/ Demande de subvention pour les travaux de restauration des charpentes et couvertures – Tranche conditionnelle 1- Les Chapelles Orientales de la Basilique Saint-Pierre : Le Conseil Municipal, à l'unanimité, a décidé :

- d'autoriser le lancement de cette deuxième tranche de travaux ainsi que de la maîtrise d'œuvre s'y rapportant,
- d'inscrire au budget 2009, la dépense correspondante,
- de solliciter pour ce faire, une subvention de l'Etat (DRAC) à hauteur de 50%, des subventions du Conseil Régional et du Conseil Général pour un total de 25% du coût du projet, ainsi que des financements de tout organisme qui pourrait contribuer à ce projet,
- de s'engager à compléter le financement de l'opération en cas de défaillance d'un des cofinanceurs.
- d'autoriser le Maire à signer toutes les pièces afférentes à cette affaire.

D/ Divers travaux de sécurisation d'espaces publics et de mise en conformité - Demande de subventions au titre de la Dotation Globale d'Equipement 2009 : Le Conseil Municipal, à l'unanimité, a décidé :

- d'adopter les projets de travaux ainsi que leurs plans de financements prévisionnels,
- de solliciter les subventions correspondantes,
- de s'engager à compléter le financement de l'opération en cas de défaillance d'un des cofinanceurs.
- d'autoriser le Maire à signer toutes les pièces afférentes à ces affaires.

E/ Travaux de sécurisation d'espaces publics - demande de subventions : Le Conseil Municipal, à l'unanimité, a décidé :

- d'adopter les projets de travaux ainsi que leurs plans de financements prévisionnels,
- de solliciter les subventions correspondantes,
- de s'engager à compléter le financement de l'opération en cas de défaillance d'un des co-financiers
- d'autoriser le Maire à signer toutes les pièces afférentes à ces affaires.

F/ Tranche 2009 du programme pluriannuel de travaux d'assainissement - demande de subvention à l'agence de l'Eau : Le Conseil Municipal, à l'unanimité, a décidé :

- d'adopter les projets de travaux ainsi que leur financement.
- de solliciter la participation financière de l'Agence de l'Eau pour un montant de 48 000 €
- de s'engager à compléter le financement de l'opération en cas de défaillance de l'Agence de l'Eau.
- d'autoriser le Maire à signer toutes les pièces afférentes à cette opération.

G/ ORAC 3– Reversement de fonds FISAC à l'association des commerçants - Action : Animation – communication : Le Conseil Municipal, à l'unanimité, a décidé d'autoriser le reversement du solde des fonds FISAC à l'Association des Commerçants de Luxeuil pour un montant total de 3 831 €

H/ ORAC 3– Versement des participations financières pour le Programme de modernisation des entreprises : Le Conseil Municipal, à l'unanimité, a décidé d'autoriser le paiement de subventions de la Ville de Luxeuil-Les-Bains aux professionnels pour un montant total de 2 902 € et le reversement, à ces mêmes professionnels, de subventions du Conseil Général pour un montant de 2 397 € et du FISAC pour un montant de 4 540 €

I/ Passation d'un marché de travaux pour la mise en réseau informatique intégrant la téléphonie et la vidéo protection sous IP pour la commune et les bâtiments communaux :

Monsieur le Maire a rappelé le projet d'élaboration d'une architecture réseau entre les bâtiments distants de la ville de Luxeuil-les-Bains. Lors de la réunion de la commission ad hoc d'attribution du marché réunie le 16 avril 2009, le pouvoir adjudicateur a attribué 5 lots sur 8, le lot 5 : mise en place d'un opérateur de communications téléphoniques et accès internet, a été déclaré sans suite et relancé. Le montant total des travaux et des prestations intellectuelles des lots 1, 2, 3, 4 et 6 s'élève à la somme de 306 066,15 €TTC. Le plan de financement de cette opération a été adopté le 5 février 2009 par délibération n° 2009-21. Le Conseil Municipal, **par 22 voix pour et 6 abstentions (Mmes KOUZOUZ, MOREL, VERGUET et MM. LARRIERE, LEMERCIER, VIEILLE)**, a autorisé le maire à signer le marché et toutes les pièces y afférent.

J/ Demande de subvention pour les travaux de restructuration de l'école Maternelle du Stade : Le Conseil Municipal, **par 25 voix pour et 3 abstentions**, a décidé :

- d'autoriser le lancement de cette opération sur 2009 conformément à l'autorisation de programme,
- de solliciter, pour ce faire, les subventions correspondantes auprès de tout organisme susceptible de subventionner l'opération,
- de s'engager à compléter le financement de l'opération en cas de défaillance d'un des co-financiers.
- d'autoriser le Maire à signer toutes les pièces afférentes à cette affaire.

La séance a été levée à 1 heure.

La Secrétaire de séance,

Le Député-Maire,

Maxime FAYE

Michel RAISON